

DÉLIBÉRATION n° 2026-71

**Relative à la demande d'accréditation pour les formations
en soins infirmiers**

Point inscrit à l'ordre du jour n°13

Conseil d'administration du 09 juillet 2026

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;

Vu les Statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 02 mai 2025 ;

Vu la délibération de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 30 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **valident la demande d'accréditation à délivrer le diplôme d'État d'infirmier, dans le cadre de la mission universitarisation, sous réserve.**

La réserve porte sur les modalités financières des deux conventions tripartites Région Réunion/Université de La Réunion/Centre hospitalier universitaire de La Réunion, et Le Département Région Mayotte/Université de La Réunion/Centre hospitalier de Mayotte : il est demandé l'intégration d'une avance de 20% des coûts liés aux frais d'inscription avec des paiements à échéances régulières.

[Le document est annexé.](#)

Résultats du vote électronique

Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote				27		
Nombre de voix	pour	15	contre	8	abstention(s)	4
N'ayant pas pris part au vote				0		

Fait à Saint-Denis, le **09 juillet 2026**

Le Président de l'Université de La Réunion



Pr Jean-François HOARAU

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le **15 JUL. 2026**

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le **15 JUL. 2026**

Dossier d'accréditation groupement Réunion-Mayotte

Ce dossier est le témoignage de la co-construction qui se met en place dans les groupements IFSI/Université. Afin de faciliter le processus d'accréditation, la DGESIP et la DGOS pourront vous aider à stabiliser les éléments présentés et attendus dans la trame ci-dessous.

I. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION ET ÉCOSYSTEME TERRITORIAL

Décrire ici les structures qui composent et interagissent avec le groupement

- Université et UFR ou composante (si co-accréditation, le mentionner ici)
- Instituts de formation en soins infirmiers composant le groupement
 - Autorisations des structures délivrées par le conseil régional
 - Agréments des directeurs délivrés par le conseil régional

A. Université et UFR Santé

- **Université de La Réunion** : 15 Avenue René Cassin, Sainte-Clotilde 97715, Cedex 9, La Réunion.
- **UFR Santé** : 77 Avenue du Dr Jean Marie Dambreville, Saint Pierre 97410, La Réunion.

L'Université de La Réunion est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), créé conformément au décret n°82-930 du 17 octobre 1982. Elle constitue le principal établissement public d'enseignement supérieur et de recherche de la région et assure des missions d'enseignement, de recherche et d'accompagnement des politiques publiques de santé. Dans le cadre de la réforme de 2026, l'Université est l'établissement unique porteur de l'accréditation pour la délivrance du Diplôme d'État d'Infirmier valant Grade de Licence.

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Santé a été créée par délibération du Conseil d'administration de l'Université de La Réunion en sa séance du 6 mai 2010. Elle assure la responsabilité pédagogique et l'adossement universitaire du groupement, favorisant une politique active d'interprofessionnalité en santé au sein du bassin de l'Océan Indien. La convention constitutive du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de La Réunion, partenaire structurel des instituts de formation, a été signée le 29 février 2012.

B. Instituts de formation en soins infirmiers composant le groupement

Le groupement de formation est structuré autour d'une logique bi-site (La Réunion et Mayotte) afin de répondre de manière coordonnée et globale aux besoins de démographie soignante de la zone :

1. **Les Instituts du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de La Réunion :**
 - **L'IFSI Réunion Nord** (Site de Saint-Denis)
 - **L'IFSI Réunion Sud** (Site de Saint-Pierre)
2. **L'Institut du Centre Hospitalier de Mayotte (CHM) :**
 - **L'IFSI de Mayotte** (Mamoudzou), associé au Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) de Mayotte, dispositif indispensable pour scolariser et fixer les compétences soignantes sur le territoire mahorais.

C. Autorisations des structures délivrées par le Conseil Régional (et autorités compétentes)

La viabilité et les capacités d'accueil des structures du groupement sont sécurisées par les actes réglementaires et budgétaires en vigueur :

- **Région La Réunion** : Les autorisations de fonctionner et les capacités d'accueil globales des IFSI Nord et Sud du CHU de La Réunion sont adossées aux délibérations et financements du Conseil Régional de La Réunion.
- **Département / Région de Mayotte** : L'autorisation de structure et le financement des places de formation de l'IFSI du Centre Hospitalier de Mayotte sont sécurisés en lien avec le Conseil Régional de Mayotte.

D. Agréments des directeurs délivrés par le Conseil Régional (et autorités compétentes)

La direction pédagogique et opérationnelle des instituts du groupement est assurée par des professionnels agréés :

Pour le CHU de La Réunion : L'agrément de direction générale des instituts de formation est détenu par **Mme Valérie DOUVILLE**, Directrice des Soins, agréée par la Présidente du Conseil Régional de La Réunion.

Pour le Centre Hospitalier de Mayotte : L'agrément de direction de l'IFSI est détenu par **Mme Samianti KALAME SOILIHE**, Directrice des Soins agréée par l'autorité de tutelle compétente.

II. MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU GROUPEMENT IFSI-UNIVERSITÉ

Décrire ici les modalités de travail des différentes parties prenantes du groupement afin que les administrations centrales puissent comprendre la déclinaison opérationnelle de la formation en territoire. Préciser les éventuelles adaptations de l'arrêté gouvernance de 2007 dans l'attente de son actualisation. Transmettre la convention liée au référentiel de formation IDE 2026 ou le cas échéant, les conventions actuelles et les documents qui justifient du travail conjoint et des principes en cours de construction.

Conformément à l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier, la gouvernance de la formation s'inscrit dans une démarche d'intégration universitaire structurée autour de groupements de formation.

Afin de respecter les compétences territoriales et les flux de financement (Région Réunion, Région Mayotte), le dispositif s'articule administrativement autour du Groupement Réunion (GR R) adossé au CHU, du Groupement Mayotte (GR M) adossé au CHM, rejoint éventuellement par le futur IFSI Croix-Rouge Mayotte. Néanmoins, pour garantir l'équité de la diplomation, ces deux groupements partagent un projet pédagogique unique validé par les mêmes instances.

A. Modalités de travail des parties prenantes et déclinaison opérationnelle

Afin que les administrations centrales puissent appréhender la déclinaison opérationnelle de la formation en territoire, le travail conjoint entre l'Université (UFR Santé) et les Instituts (CHU et CHM) s'organise autour des acteurs et instances définis par le nouveau cadre réglementaire :

1. Le trinôme responsable de la formation (Article 27 de l'arrêté du 20 février 2026) La conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique sont placées sous la responsabilité conjointe d'un binôme paritaire, garant du continuum entre le cadre académique et l'apprentissage clinique :

- **L'enseignant-chercheur** : Désigné par le Président de l'Université de La Réunion (sur proposition du Doyen de l'UFR Santé), il est le garant de l'adossement universitaire des enseignements, de la démarche scientifique et de l'initiation à la recherche, ainsi que de la mutualisation avec les autres formations en santé. **Pr. Joël GRILLASCA**
- **Un cadre de santé formateur permanent désigné par les Directeurs de chaque IFSI** :
 - Groupement Réunion : **Olivier BRONDEL**, faisant fonction de Cadre Supérieur Coordinateur Pédagogique
 - Groupement Mayotte : **Agnes GIRARD**, faisant fonction de Cadre Supérieur Coordinateur Pédagogique

2. La commission de suivi du groupement

Instance stratégique de concertation, il réunit la Présidence de l'Université et la Doyenne de l'UFR Santé, les Directions Générales des établissements supports (CHU et CHM), le trinôme responsable de la formation, ainsi que les représentants des autorités compétentes pour l'autorisation (ARS) et le financement (Région Réunion et Département-Région Mayotte) de la formation. Il s'assure de l'adéquation du projet pédagogique avec les priorités des Projets Régionaux de Santé (PRS) et supervise l'allocation des moyens (financiers, humains, logistiques) (**Cf. annexe 6. Règlement intérieur Com.Suivi**).

3. Les équipes pédagogiques mixtes

Au quotidien, la déclinaison de la maquette de formation (**[Cf. annexe 3.bis Maquette pédagogique](#)**) s'opère via la commission pédagogique (**[Cf. 7. Règlement intérieur Structure Dédiée](#)**). Elle co-construit la déclinaison du cadre national et du cadre de consolidation, définit les Unités d'Enseignement (UE) libres.

4. Déclinaison territoriale : Hybridation et Proximité Le travail conjoint se traduit par un modèle pédagogique mixte :

- Les enseignements universitaires (notamment les mutualisations avec d'autres filières de santé) sont dispensés de manière synchrone et asynchrone sur les sites de La Réunion et de Mayotte via les environnements numériques de l'Université.
- Le suivi pédagogique individualisé, les travaux pratiques, l'intégration de la simulation en santé et l'accompagnement clinique en stage sont assurés en proximité physique, sur chaque site (Nord, Sud, Mamoudzou), par les équipes des instituts.

B. Adaptations transitoires de l'arrêté gouvernance de 2007/2009

Dans l'attente de l'actualisation des textes réglementaires relatifs aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (décret et arrêtés dits "gouvernance"), le groupement met en œuvre les instances régies par l'arrêté du 31 juillet 2009 pour les étudiants entrés en formation avant septembre 2026 (article 60 de l'arrêté du 20 février 2026).

Concernant les étudiants entrés en septembre 2026 les dispositions de l'arrêté du 20 février 2026 s'appliquent. Des mesures transitoires pour les étudiants en situation de redoublement, césure ou reprise d'étude après une interruption de formation, voient leur situation examinée par l'instance compétente afin de déterminer leur intégration dans le cursus de formation de l'arrêté du 20 février 2026.

Ces instances conservent donc leur existence légale au sein de chaque établissement gestionnaire, pour autant, les travaux préparatoires font l'objet de règles communes. Les pré-jury se réunissent au niveau de chaque groupement.

Les étudiants relevant de l'arrêté du 20 février 2026 verront l'attribution des ECTS par le jury semestriel à l'exception du semestre 6 qui concerne le jury du diplôme d'État, coordonné au niveau du groupement. Le jury semestriel valide également le passage dans l'année supérieure.

C. Conventions et justification du travail conjoint

La consolidation du groupement de formation s'appuie sur une contractualisation rigoureuse. Les documents suivants, justifiant du travail conjoint et des principes en cours de construction, sont transmis en annexe du présent dossier :

1. Convention liée au référentiel de formation IDE 2026 : Le projet de convention constitutive du groupement (en cours de finalisation et d'arbitrage financier) est joint. Il détaille la déclinaison des responsabilités du trinôme, l'intégration des 180 ECTS, et l'architecture analytique des moyens affectés à la formation, dans le strict respect du référentiel de février 2026.

2. Documents justifiant du travail conjoint : Les relevés de décisions des groupes de travail préparatoires à la réforme 2026, incluant les plannings de concertation entre l'UFR Santé, la Direction de l'IFSI du CHU et la Direction de l'IFSI du CHM, démontrant la co-construction de la nouvelle maquette pédagogique. Afin de surmonter les contraintes de l'éloignement géographique et de fluidifier la collaboration inter-îles, l'ensemble des acteurs collabore en continu sur un dossier numérique partagé en ligne a été créé à destination des partenaires dès le 18 mai 2026.

- Groupes de travail inter-IFSI Réunion-Mayotte à compter du 16 mars 2026 (réunions bi-mensuelles)
- Webinaire N°1 du 30 mars 2026 DGOS/DGESIP
- Webinaire N°2 du 21 avril 2026 DGOS/DGESIP
- Webinaire N°3 du 28 mai DGOS/DGESIP admission, passerelles, parcours AS vers IDE et parcours de formation adaptés,
- Séminaire présentiel/distanciel Réunion-Mayotte du 05 juin 2026 de co-construction du déroulé pédagogique (maquette pédagogique et frise de stages)
- Réunion IFSI Mayotte/IFSI Réunion en présentiel pour validation définitive de la maquette pédagogique et de la frise de stage en présence de l'ARS et du référent universitaire
- Webinaire du 11 juin ARS/DGOS/DGESIP/partenaires institutionnels Réunion Mayotte
- Visioconférence Réunion-Mayotte le 15 juin en présence du référent universitaire en déplacement à Mayotte : validation des volumes horaires universitaires des semestres 1 à 6.
- Visioconférence Réunion-Mayotte le 16 juin en présence du référent universitaire en déplacement à Mayotte : validation du dossier d'accréditation commun.

III. PROJET PÉDAGOGIQUE

Pour les points de ce chapitre, la description la plus fine de la première année est attendue et une projection pour les deuxième et troisième années peut être envisagée.

Le projet pédagogique du groupement Océan Indien (La Réunion - Mayotte) s'inscrit dans une déclinaison de l'arrêté du 20 février 2026. Sa conception repose sur une démarche de co-construction territoriale intégrant l'Université de La Réunion, les instituts de formation (CHU Réunion et CH Mayotte), les ARS, le Conseil Régional Réunion et le Département-Région Mayotte, et le GCS IFSI Réunion-Mayotte.

III. I Maquette pédagogique

- Déclinaison du cadre national et du cadre de consolidation ([Cf. annexe 3.bis Maquette pédagogique](#))

L'ensemble de nos réflexions est le fruit d'une co-construction entre différents acteurs :

- La DGOS,
- L'ARS,
- La Région,
- L'Université de La Réunion,
- Le GCS Réunion Mayotte

Méthodologie de travail :

La transition vers la nouvelle maquette (142 ECTS nationaux et 38 ECTS de consolidation) a été débutée dès l'annonce du projet de décret via la constitution de groupes de travail inter-sites animés par le binôme responsable de la formation. Ces groupes ont structuré l'ingénierie pédagogique autour de cinq axes majeurs :

- 1. Consultation et prescription infirmière :** Anticipation des enseignements dans l'attente des décrets d'application.
- 2. Recherche et données probantes :** Renforcement du continuum avec l'UFR Santé.
- 3. Raisonnement clinique :** Diversification des modèles de raisonnement clinique.
- 4. Cadre de consolidation et UE libres :** Personnalisation des parcours étudiants.
- 5. Temps d'appropriation en stage :** Redéfinition de la fonction tutorale et des missions dévolues aux RUS (Référents Unique de Stages).

Réunion du GCS IFSI Réunion Mayotte, en présence du professeur des universités UFR Santé, le 05 juin 2026 visant à favoriser les échanges sur la base d'une trame de programmation des enseignements, envoyée un mois avant aux cadres formateurs. Recensement des échanges et desideratas lors de la réunion, dans la perspective d'évolution de la maquette ([Cf. annexe 3.bis Maquette pédagogique](#)). Les échanges ont par ailleurs portés également sur les 5 thématiques sus-citées, avec présentation par les pilotes de groupe des travaux et réflexions réalisés.

Réunion d'accompagnement de la réforme de la formation des infirmiers - Dossier d'accréditation Réunion/Mayotte en date du 11 juin 2026, pilotée par l'ARS Réunion dont l'ordre du jour était :

- Impact de la réingénierie sur la formation en milieu professionnel (agrément des lieux de stage) ;
- Fonction tutorale ;

- Modalité d'accréditation de l'UFR Santé La Réunion (rattachement des IFSI La Réunion – Mayotte) ;
- Convention tripartite : Le Conseil Régional de La Réunion (974) / Le Département-Région de Mayotte (976) ; l'Université de La Réunion/UFR Santé ; les instituts de formation en soins infirmiers (Réunion (CHU) /Mayotte (CHM) ;

Conclusion : la démarche de réflexion visant à décliner de façon conceptuelle (projet pédagogique) et opérationnelle l'arrêté du 20 février 2026, relatif au diplôme d'état d'infirmier, s'est voulue participative et co-construite par les membres du GCS et des parties prenantes dans le cadre de la réforme. Nous avons par ailleurs participé aux webinaires organisés par la DGOS et consulté nos pairs d'autres régions, en vue de réaliser un benchmark des réflexions engagées.

Parcours de stage et répartition des stages dans les semestres de chaque année ([Cf. annexe 3.ter Frise IFSI REU-MAY 26-29](#)) :

La stratégie d'apprentissage clinique repose sur une mutualisation inter-îles des ressources. Le recensement exhaustif réalisé en année N-1 sécurise **2 507 places de stage** sur le territoire réunionnais, complétées par les terrains mahorais avec **720 places de stages**. Avec une répartition entre les différentes typologies de stage du référentiel :

Soins en phase aiguë, en phase stabilisée, soins de maintien et d'amélioration de l'état de santé en offre de premier recours et soins en contexte de vulnérabilité.

- Organisation de l'alternance des temps théoriques et cliniques des stages IFSI
- définie entre les 3 IFSI (Réunion Site Nord, site Sud et Mayotte) dès novembre de l'année universitaire N-1
- Recensement partagé des places de stage sur le territoire réunionnais dans les établissements médico-sociaux et sanitaires réalisé en avril-mai de l'année universitaire N-1 par service (environ 400 fiches envoyées)
- Retour des capacités d'accueil validées par les établissements enregistrés et des places attribuées renseignées dans un tableau partagé en réseau en inter-IFSI. Les capacités d'accueil validées sont classées par établissements, pôles, services, typologie de stage, semestre. Les propositions sont enregistrées dans le logiciel métier de l'IFSI.
- A partir de l'ensemble des données recueillies, transmission des places de stage auprès de l'IFSI de Mayotte (Santé mentale, EHPAD et SMR)

– L'intégration de la simulation en santé :

La simulation représente 10 % du volume clinique global. Les espaces dédiés (basse et/ou haute fidélité) des IFSI agissent comme un pont pédagogique avec les terrains de stage, selon le principe éthique fondamental : *"Jamais la première fois sur le patient"*. Le dispositif s'articule en trois temps : immersion préparatoire avant le stage, exposition aux situations complexes/techniques, et séances de renforcement in-situ au retour de stage. :

- préparation en amont du stage par immersion en salle de simulation,
- expositions aux situations complexes / à haute technicité,
- en aval du stage : renforcements ciblés de la maîtrise technique et du savoir-être,

- réalisation in-situ (structures de soins)

Respect du principe éthique : *“jamais la première fois sur le patient”*

– Déclinaison des UE libres :

Afin de répondre directement aux priorités des Schémas Régionaux de Santé (SRS), les Unités d'Enseignement libres sont programmées à partir du semestre 4 (Volume horaire déjà défini). Elles permettent aux étudiants de profiler leur parcours professionnel autour de quatre thématiques de santé publique prioritaires et spécifiques au territoire (Domaines C, D et E) :

- Modalités de contrôle des connaissances et des compétences : définies par le curriculum des évaluations précisant pour chaque UE les référents d'UE, les modalités d'évaluation, les dates et durées d'évaluation. Pour la rentrée 2026, les dates des comités de lecture seront intégrées.
- Modalités d'évaluation du projet pédagogique :
 - elles sont réalisées en lien avec les retours de questionnaires de satisfaction **par les étudiants** (*évaluation systématique des Unités d'Enseignement (UE) à la fin de chaque semestre, un questionnaire numérique “anonyme est diffusé via l'ENT pour évaluer la clarté des enseignements, l'équilibre entre distanciel et présentiel et la charge de travail réelle. Retours d'expérience de stage, Bilan de la vie Étudiante CROUS, santé, aides à la réussite*),
 - **par les intervenants**, conformément à la politique qualité des IFSI (respect du cadre de certification Qualiopi),
 - Mise en place des **conseils de perfectionnement**, en collaboration avec l'université, permettent également annuellement de procéder à des évolutions pédagogiques et d'évaluation.
 - **évaluation institutionnelle et partenariale** (*Rapport annuel de l'ICOGI mutualisée : Consolidation des indicateurs clés à l'échelle du groupement (taux de réussite aux examens, taux de diplomation, taux d'abandon, attractivité de la formation professionnelle continue à hauteur des 25 % réglementaires), Comité de pilotage UFR Santé / Régions / ARS (Présentation annuelle du bilan d'exécution de la convention tripartite (Art. 3) pour valider l'adéquation entre les ressources humaines mobilisées, la couverture des besoins de santé des territoires et la soutenabilité financière du groupement)*)
- Modalités de prise en compte des besoins de santé du territoire dans le projet pédagogique (intérêt notamment pour les UE libres)

Les groupements ont pris connaissance des priorités de santé publique du PRS et Schéma Régional de Santé des territoires et ont défini, en lien avec les ARS les thématiques prioritaires d'enseignements suivantes :

- **Maladies métaboliques (Réunion et Mayotte)** : Diabète et prise en charge des pathologies chroniques.
- **Addictologie de territoire (Réunion)** : Prévention des addictions (stupéfiants) et prise en charge du Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF).
- **Gériatrie (Réunion)** : Qualité de vie, autonomie et santé des personnes âgées.
- **Spécificités tropicales et génétiques (Réunion et Mayotte)** : Gestion des épidémies tropicales (dengue, leptospirose) et pathologies rares spécifiques au territoire (ex: Syndrome RAVINE).
- **Pédiatrie et périnatalité (Mayotte)** : prise en charge des grossesses et des nouveaux nés.
- **Dépistage et prise en charge des cancers (Mayotte)** : poursuivre et fluidifier le partenariat en oncopédiatrie avec La Réunion.

Thématique de santé publique	Territoire(s) concerné(s)	Spécificités et axes de prise en charge
Maladies métaboliques	Réunion et Mayotte	Diabète et prise en charge globale des pathologies chroniques.
Addictologie de territoire	Réunion	Prévention des addictions (stupéfiants) et prise en charge spécifique du Syndrome d'Alcoolisation Fœtale (SAF).
Gériatrie	Réunion	Préservation de la qualité de vie, de l'autonomie et de la santé des personnes âgées.
Spécificités tropicales et génétiques	Réunion et Mayotte	Gestion des risques d'épidémies tropicales (dengue, leptospirose) et des pathologies rares spécifiques au territoire (ex : Syndrome RAVINE).
Pédiatrie et périnatalité	Mayotte	Prise en charge renforcée des grossesses et des nouveau-nés.
Dépistage et prise en charge des cancers	Mayotte	Poursuite et fluidification du partenariat stratégique en oncopédiatrie avec La Réunion.

III.II Mutualisations avec d'autres formations en santé

A ce jour, pas de mutualisation avec d'autres formations en santé.

IV. MOYENS AFFECTÉS A LA FORMATION EN LIEN AVEC LES INSTITUTS ASSURANT LA FORMATION

REUNION

- **Financiers** : **4 668 941,45 €** pour l'IFSI SAINT-DENIS et **4 178 801,21 €** pour l'IFSI SAINT-PIERRE, soit un total pour le **groupement de 8 847 742,66 €**
- **Humains** : 1 ETP Directrice, 1.5 ETP CSS, 19.7 ETP formateurs à l'IFSI Nord et 18.4 ETP formateurs à l'IFSI Sud, 4 ETP Agents Administratifs, 5 ETP appariteurs/logisticiens, temps documentaliste mutualisé avec d'autres instituts
- **Locaux** : Les infrastructures immobilières allouées à la formation ont été rigoureusement dimensionnées depuis leur création pour garantir un accueil optimal des étudiants sur les deux territoires, dans le strict respect des seuils de distanciation pédagogique et des exigences d'équité inhérentes au projet bi-site par des travaux d'extensions.

Le capacitaire installé sur les sites Nord (CHU Félix Guyon) et Sud (CHU Saint-Pierre) s'élève à 1 874 places. L'institut s'appuie sur une infrastructure complète et modulaire intégrant des amphithéâtres de grande capacité (jusqu'à 150 places), de multiples salles de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP), des espaces numériques, ainsi que l'accès privilégié aux plateformes de simulation en santé haute fidélité (LAC).

MAYOTTE

- **Financiers** :
 - o Pour l'année 2025-2026 : **2 479 716,77 €**
 - o EPRD 2026-2027 proposé avant l'étude des frais supplémentaires lié à la nouvelle réforme : **2 530 720.01 €**
- **Humains** : 6 cadres formateurs dont 2 par année, 2 adjoints administratifs, 1 agent de service. Ces effectifs seront revus à la hausse selon la validation de l'augmentation des quotas pour la rentrée de septembre 2026.
- **Locaux** : L'antenne dispose d'un ancrage fonctionnel au sein du bâtiment E4-E5 du CHM (amphithéâtre, salles de cours, laboratoires de simulation et espaces numériques). Afin d'accompagner de manière pérenne l'augmentation des quotas de rentrée, une extension capacitaire d'envergure est en cours de finalisation (livraison fin août 2026). Ce nouveau pôle apporte 240 places supplémentaires (dont une grande salle de 70 places et 3 nouvelles salles de TD de 40 places), sécurisant ainsi un capacitaire global mahorais de 340 places dès la rentrée.

le bâtiment actuel fait 730m2 avec :

- 1 salle de 50 m2 pouvant accueillir 30 personnes
- 4 salles de cours de 35 m2 pouvant accueillir 20 personnes
- 2 salles de simulation
- 2 salles informatiques
- 1 CDI, des bureaux administratifs et des locaux supports

Pour faire suite à la demande d'augmentation des quotas, une extension des locaux est actuellement en cours pour une livraison fin Aout avec le capacitaire suivant :

- 1 grande salle de cours d'une capacité de 70 places
- 3 autres salles d'une capacité de 40 places chacune
- 1 salle de repos pour les étudiants
- 2 sanitaires séparés hommes/ femmes
- 2 bureaux administratifs

Le financement de cette extension est assuré par le département/région de Mayotte afin de faciliter le développement de l'offre de formation sur le territoire.

L'inventaire exhaustif des locaux, incluant la nature, la capacité d'accueil précise de chaque salle, les superficies et leur rattachement institutionnel, est détaillé dans l'[annexe 2. Moyens techniques et pédagogiques](#) jointe à la convention.

Ces éléments seront précisés dans la convention. Dans l'attente de sa finalisation, présenter comment vous envisagez la rentrée à venir sur les dimensions liées aux moyens, en vous appuyant éventuellement sur les conventions actuelles.

- V. NOM ET QUALITÉ DES MEMBRES DU TRINÔME RESPONSABLE DE LA FORMATION DU GROUPEMENT (article 27 de l'arrêté du 20 février 2026)

Responsable Pédagogique Universitaire :

GRILLASCA Joël - Professeur des Universités UFR Santé

Coordinateurs Pédagogiques :

BRONDEL Olivier - Faisant fonction Cadre Supérieur de Santé

GIRARD Agnes - Faisant fonction Cadre Supérieur de Santé

- VI. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

— [Cf annexe 1. Equipe pédagogique](#)

- VII. DISPOSITIF D'AIDE A LA RÉUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT OU L'UFR EN LIEN AVEC LES INSTITUTS

LA REUNION

Le groupement bénéficie d'une solide antériorité en matière d'accompagnement étudiant. Le dispositif d'aide à la réussite, financé à titre expérimental par la Région Réunion de 2023 à 2026, est pérennisé et bascule désormais dans le cadre réglementaire de la réforme (UE E.3 du Domaine E).

Cette Unité d'Enseignement (dotée de 3 ECTS, dont 1 ECTS de consolidation) s'appuie sur un repérage précoce et un suivi longitudinal :

1. **Test de positionnement initial** : Proposé dès l'admission (Parcoursup et FPC), il évalue les compétences socles (mathématiques, biologie, français, soft skills) par voie dématérialisée, permettant au référent pédagogique de poser un diagnostic partagé.
2. **Semaine de remobilisation (Pré-rentrée)** : Organisée 15 jours avant le début des enseignements, elle permet la consolidation des pré-requis pour les profils identifiés à risque.

3. **Valorisation de l'engagement (Semestre 6)** : 1 ECTS de consolidation est spécifiquement conditionné à la posture proactive de l'étudiant tout au long de sa scolarité. Il valide :
- La participation effective aux temps de remédiation post-évaluation.
 - L'engagement dans l'analyse de ses pratiques (consultation des copies, recherche de progression).
 - L'évaluation continue du professionnalisme et de la posture clinique, tant en institut que sur les lieux de stage.

Un dispositif d'aide à la réussite porté par le CHU Réunion a été mis en place en novembre 2023 grâce au financement de la Région Réunion à titre expérimental durant 3 ans. L'échéance du financement est donc prévue en août 2026.

L'ensemble des formations aux professions de santé font l'objet de réformes importantes depuis plus d'une décennie, tant sur les conditions d'entrée en formation que sur les référentiels de formation, avec les objectifs clés suivants :

- Répondre aux enjeux sociétaux majeurs en termes de besoins de professionnels de santé, via notamment les leviers de l'attractivité et de la fidélisation,
- Répondre aux évolutions majeures des exercices professionnels en santé et à l'évolution constante des savoirs scientifiques et professionnels, par des modalités pédagogiques nouvelles, réflexives et le développement de l'inter professionnalité,
- Prendre en compte les évolutions des profils générationnels des candidats aux professions de santé, pour maintenir un taux de remplissage efficient de nos instituts et recruter des profils bien orientés, qui ont toutes les chances de réussir leur projet.

Au regard de ces évolutions, et pour optimiser le nombre de diplômés chaque année, les projets de formation ciblent désormais notamment les orientations et objectifs suivants :

- Proposer un accompagnement pédagogique ciblé et individualisé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès aux formations,
- Travailler le positionnement de l'apprenant en lien avec les attendus en termes de compétences socles (écriture, lecture, compréhension, arithmétique, organisation et outils informatiques, relations humaines, positionnement),
- Accompagner chaque apprenant pour lui permettre de développer ses compétences socles défaillantes (notamment la maîtrise des fondamentaux en français, mathématiques de base et de raisonnement).

Le dispositif actuel s'adresse à l'ensemble des étudiants, élèves faisant partie des Instituts d'Etudes en Santé de la Réunion.

A l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, le test de positionnement est proposé aux candidats admis via Parcoursup ou la sélection de la Liste 2 (FPC) leur permettant de se tester sur les fondamentaux des apprentissages (mathématiques, biologie, français, softskill...). Ce test s'appuie sur le volontariat permettant au futur étudiant de s'autoévaluer, par voie dématérialisée, sur ses connaissances socles, en amont de l'entrée en formation.

✓ Année 2024 (Juillet - Août) :

Participation aux tests :

TOTAL ETUDIANTS	118	100%
BIOLOGIE	82	69%
MATHS	74	63%
FRANCAIS	81	69%
MOYENNE	79	67%

Résultats en % de bonnes réponses :

	Résultats moyens en %	Résultat le + bas	Résultat le + haut
BIOLOGIE	64%	25%	88%
MATHS	78%	33%	95%
FRANCAIS	79%	55%	93%
MOYENNE	74%		

✓ Année 2025 (Juillet - Août) :

Participation aux tests :

	Nbre de personne	%
TOTAL ETUDIANTS	236	100 %
BIOLOGIE	70	29.6%
MATHS	61	25.85%
FRANCAIS	67	28.38 %
MOYENNE	66	27,94%

Résultats en % de bonnes réponses :

	Résultats moyens en %	Résultat le + bas	Résultat le + haut
BIOLOGIE	61.78 %	10 %	91.67 %
MATHS	79.39 %	33 %	100 %
FRANCAIS	79.40 %	58.33%	95%
MOYENNE	73.3 %		

A noter une plus faible participation des étudiants infirmiers au dispositif d'aide à la réussite en 2025 sur la phase du test de positionnement.

Une semaine de mobilisation des acquis en pré-rentree est ensuite proposée 15 jours avant la rentrée, sur inscription. Elle permet l'apport ou la remobilisation de connaissances Un questionnaire de satisfaction est envoyé à chaque participant.

MAYOTTE

Le Dispositif de Soutien en Formation Infirmière (DSFI)

Le postulat

Force est de constater qu'un certain nombre d'étudiants mahorais admis en première année, rencontre régulièrement des difficultés dans le maniement de la langue française. Celles-ci s'observent particulièrement au cours de l'élaboration des travaux écrits liés à certaines Unités d'enseignement (UE) et aux pratiques réflexives associées aux stages. De même, les prérequis sollicités dans des UE mobilisant la physique et la chimie ne sont pas toujours présents. Par ailleurs, et parfois de manière concomitante, des difficultés à compter et à raisonner avec logique peuvent empêcher l'exactitude des calculs de dose qui sont demandés aux apprenants pour exercer leur futur métier.

C'est pourquoi, devant cet état des lieux, le projet de l'Institut des Etudes en Santé de Mayotte a été de reconduire pour 2025-2026, un dispositif novateur hors programme IFSI, qui fait l'objet d'une demande de subvention du Fond d'Intervention Régional (FIR) auprès de l'Agence Régionale de santé (ARS) de Mayotte. Il vise à renforcer les matières académiques fondamentales chez les apprenants pendant l'année universitaire à venir. C'est un projet d'accompagnement à la réussite des étudiants qui s'inscrit dans la démarche qualité initiée dans les instituts de formation du Centre Hospitalier de Mayotte (Indicateur 10 du référentiel Qualiopi®).

Les objectifs :

Ce dispositif repose sur deux objectifs principaux :

Renforcer les compétences des étudiants dans les matières fondamentales suivantes :

- Sciences : biologie & chimie
- Mathématiques
- Français

Les préparer aux niveaux d'exigence universitaire pour un grade de Licence :

- D'un point de vue scientifique notamment pour les UE 2.1 S1 « Biologie fondamentale » – UE 2.2 S1 « Cycles de la vie et grandes fonctions » & UE 2.11 « Pharmacologie et thérapeutiques »
- D'un point de vue numérique notamment pour les UE 2.11 & UE 4.4 « Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical »
- Sur l'usage du français oral et écrit ; l'ensemble du référentiel est concerné

L'accès au dispositif :

Ce dispositif est basé principalement sur le volontariat de l'étudiant, lequel en s'auto-évaluant décide de le rejoindre de lui-même pour progresser et acquérir des compétences. Il n'impute pas le temps des enseignements théoriques inscrits dans le référentiel réglementaire. Pour un étudiant identifié en difficulté, l'orientation sur ce dispositif peut aussi :

- Être suggérée par les formateurs qui le rencontrent soit lors d'un temps d'encadrement en stage ou soit à l'occasion d'un suivi pédagogique à l'IFSI et lui recommandent de travailler des axes d'amélioration ciblés
- Être prescrite lors d'une Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Cette proposition est alors négociée en seconde intention avec l'étudiant concerné pour obtenir sa coopération. Elle est alors inscrite dans son contrat d'accompagnement pédagogique afin de le soutenir dans l'acquisition de ses savoirs fondamentaux.
- Décidée par les membres siégeant à la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants (en situation exceptionnelle de triplement par exemple). Elle est alors formalisée dans un contrat pédagogique soulignant la nécessité de sa présence aux cours

de soutien pour remédier à ses difficultés d'apprentissage mais aussi pour l'encourager et susciter chez lui une motivation à apprendre.

L'organisation :

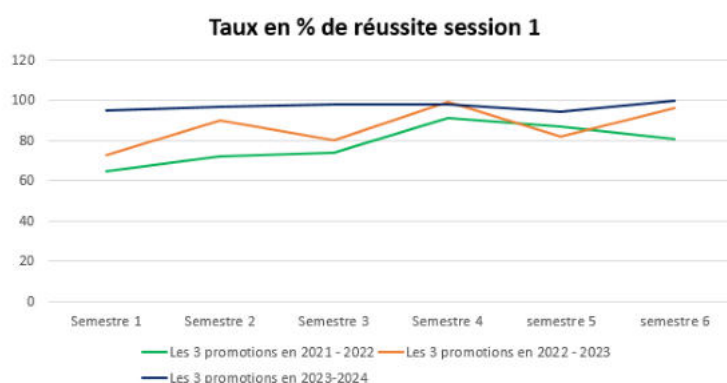
Les prochaines interventions sont programmées sur 20 samedis matin (de 08h00 à 12h00) de septembre à mars dans les locaux de l'IES sur des périodes ciblées comme attractives au regard de la fréquentation de l'année universitaire en cours. Ce dispositif repose sur 4 ateliers dans lesquels les étudiants sont répartis à tour de rôle :

- Atelier de français,
- Atelier de physique/chimie,
- Atelier de mathématiques,
- Atelier calculs de dose.

Les séances sont organisées par trois professeurs exerçant dans l'Education Nationale tandis qu'un formateur de l'IES encadre un atelier de calculs de dose (3 formateurs se relaient dont un coordonnateur). La participation des professeurs fait l'objet d'une convention individuelle de formation « intervenants vacataires – agent externe du Centre Hospitalier de Mayotte à l'Institut des Etudes en Santé ».

Les bénéfices pédagogiques :

En fin d'année universitaire 2023-2024, les courbes de réussite aux contrôles continus de connaissances sur l'année entière (semestres pairs et impairs) montrent la plus-value du Dispositif de Soutien en Formation Infirmière pour les trois promotions bénéficiaires. Les résultats des promotions concernées montrent un taux de réussite en 1ère session d'évaluation nettement supérieur à ceux des années précédentes.



Ce dispositif montre son efficacité sur le taux de réussite des étudiants au cours des 6 semestres. Il a pour objet de faciliter l'acquisition de la posture d'apprenant souhaitée par le référentiel des études en soins infirmiers qui stipule que « l'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif » (Ministère des Solidarités et de la Santé, arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier). Il permet à l'étudiant participant de construire par lui-même ses compétences en identifiant ses besoins de formation, en accédant aux savoirs qu'il s'approprie, en se forgeant ses expériences et en fournissant un travail intellectuel.

La modalité du groupe offre quant à elle, l'opportunité d'une réelle dynamique de coopération. Inscrite dans une approche socio-constructiviste des apprentissages, elle permet de développer une solidarité et des interrelations entre les participants qui favorisent un conflit sociocognitif chez l'apprenant en dénouant certaines incompréhensions et en produisant du sens. Elle développe une synergie de travail collectif par la richesse des interactions du groupe. L'idée est de fixer de nouvelles représentations légitimées dans le partage avec ses pairs favorisant ainsi l'intégration des savoirs de manière durable et organisant des conditions favorables de transférabilité des acquis.

Retour d'expérience et perspective dans le cadre du nouveau référentiel (Réunion Mayotte):

Ces phases expérimentales ont permis de définir les modalités de mise en œuvre de l'aide à la réussite prévue dans l'arrêté du 20 février 2026 publié au journal officiel relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

En effet, l'UE du Domaine E "*Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie*" prévoit en UE E.3 la section Méthodes de travail et aide à la réussite. Cette UE octroie 3 ECTS, dont 1 ECTS pour le cadre de consolidation.

Sur le plan pédagogique, outre les éléments de contenu et recommandations pédagogiques décrits dans l'arrêté, nous envisageons également la valorisation de l'implication de l'étudiant dans la démarche proposée au travers de l'attribution d'1 ECTS pour sa participation, qui sera délivré en semestre 6 :

- aux temps dits de remédiation après une évaluation,
- aux temps de consultation de ses copies, en vue d'une recherche de progression sur les sessions de rattrapage
- en termes de complétude du support en cours de déploiement relatif au professionnalisme (évaluation de la posture professionnelle en institut et sur les lieux de stage).

Il conviendra d'évaluer les deux dispositifs d'aide à la réussite afin de proposer une convergence des procédures au sein du groupement.

Le test de positionnement ainsi que la semaine de remobilisation des acquis, seront communs entre La Réunion et Mayotte, en vue de la détection et l'accompagnement précoces des étudiants à risque de difficultés de validation des UE en lien avec les connaissances socles en français, mathématiques et biologie. Ce même test de positionnement est utile au référent pédagogique de l'étudiant pour réaliser un diagnostic pédagogique afin de fixer des objectifs partagés.

VIII. DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS EN LIEN AVEC LES INSTITUTS

(Analyse et prise en compte des différentes informations recueillies dont l'évaluation des enseignements par les étudiants et articulation avec un conseil de perfectionnement universitaire)

REUNION

Citer la mise en œuvre de :

- Questionnaires de satisfaction systématiques pour chaque partie prenante (Cf Qualiopi) avec analyse des résultats et traitement en conseil de perfectionnement depuis 2022
 - Ex. de mesures d'amélioration de la qualité mises en œuvre et suivi évalué (UE 2.11 S3 pharmacologie et UE universitaires)

En 2025, le recours à la calculatrice a été autorisé dans le cadre de l'unité d'enseignement 2.11.S3 Pharmacologie et thérapeutiques (par le Conseil de perfectionnement).

En effet, de nombreuses erreurs sont rencontrées chez les étudiants en Soins Infirmiers au niveau de la technique opératoire et moins sur le raisonnement.

Face à ce constat, la Directrice de l'IFSI et le Cadre Supérieur de Santé, coordonnateur pédagogique ont interrogé le Conseil de perfectionnement concernant le recours éventuel à la calculatrice pour cette évaluation. Les étudiants ont manifesté la difficulté à réaliser les calculs en posant les opérations, considérant que cela conduit à une perte de temps du fait des nombreuses vérifications effectuées. Certains indiquent qu'ils ne peuvent répondre à l'ensemble des questions de ce fait.

Un avis favorable a été émis, sous réserve que le raisonnement soit décrit, apparaisse sur la feuille d'évaluation et que les calculs soient posés. Dans le cas contraire, les points ne sont pas attribués.

Une analyse du taux de réussite à cette évaluation d'UE sera réalisée afin de déterminer l'adéquation de la décision avec les résultats présumés en évolution favorable. Les résultats seront comparés à l'année N-1, précédant cette décision.

Comparatif des résultats de l'UE 2.11 « Pharmacologie et Thérapeutiques » du semestre 3 entre les années 2024-2025 et 2025-2026 :

- IFSI Nord :

*** Année 2024 – 2025 : épreuve sans calculatrice**

Nombre d'étudiants ayant composés : **130**

Nombre d'étudiants validant l'UE : **62**

Nombre d'étudiants ne validant pas l'UE : **68**

Pourcentage de réussite : 47.7%

*** Année 2025-2026 : épreuve avec calculatrice**

Nombre d'étudiants ayant composés : **129**

Nombre d'étudiants validant l'UE : **97**

Nombre d'étudiants ne validant pas l'UE : **32**

Pourcentage de réussite : 75.2%

- IFSI Sud :

*** Année 2024 – 2025 : épreuve sans calculatrice**

Nombre d'étudiants ayant composés : **113**

Nombre d'étudiants validant l'UE : **61**

Nombre d'étudiants ne validant pas l'UE : **52**

Pourcentage de réussite : 53.9%

*** Année 2025-2026 : épreuve avec calculatrice**

Nombre d'étudiants ayant composés : **135**

Nombre d'étudiants validant l'UE : **96**

Nombre d'étudiants ne validant pas l'UE : **39**

Pourcentage de réussite : 71.1%

Commentaire : les premiers résultats dans les suites de la décision du conseil de perfectionnement autorisant le recours à la calculatrice pour l'épreuve sus-présentée montre une évolution favorable du taux de réussite. La consolidation des données permettra de confirmer l'adéquation de la décision en termes d'analyse de départ visant à démontrer que le taux faible de réussite à cette UE est lié, en partie, à des difficultés de calculs rencontrées par les étudiants.

- Présentation en ICOGI

MAYOTTE

Questionnaires de satisfaction

1. **Promotion 2023-2026** : les points positifs à maintenir en priorité.

Sur le volet pédagogie et formation :

- Encadrement : Accompagnement des étudiants.
- Qualité des cours : Cours avec des intervenants qualifiés.
- Méthodes d'évaluation : Évaluations jalonnées.

Sur le volet organisation :

- Stages : Stages en dehors de Mayotte, avec une nécessité de prévenir 3 à 5 mois à l'avance.
- Enseignement : Bonne organisation générale.
- Soutien aux étudiants : Travaux dirigés (TD) et wooflash pour la préparation des évaluations.
- Qualité de vie : Temps accordé aux étudiants (Temps d'appropriation des connaissances TAC en TPG)



2. **Promotion 2024-2027**

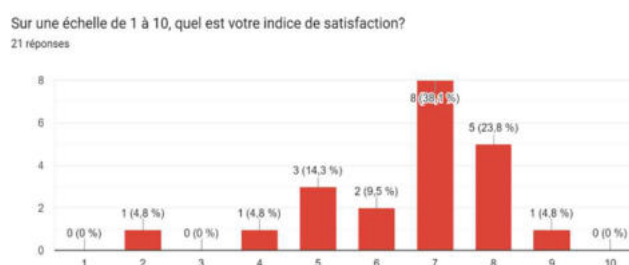
Les points à améliorer en priorité :

- Locaux : plus des toilettes, un réfectoire, un office pour manger
- Transport : faire partir les étudiants en stage hors Mayotte toujours le vendredi pour mieux familiariser le lieu de stage.
- Avoir plus de cours et de TP animés par les formatrices.
- Adapter le mode communication avec les étudiants
- Publication des plannings : au moins 10 jours avant pour une meilleure organisation.

- Certains suivis pédagogiques collectifs mettent en difficulté des étudiants (on n'a pas forcément envie de parler devant nos collègues)
- Le délai entre les examens et les résultats est beaucoup trop long est stressant
- L'accès à l'informatique

Les points positifs à maintenir en priorité :

- Bonnes relations entre formateurs et les étudiants.
- Dispositif de soutien du samedi matin
- Les TD nous permettent de renforcer nos révisions.
- Les entretiens avec les psychologues nous aident beaucoup mais des fois c'est très court.
- Les visites de stage ou le formateur nous accompagne de façon personnalisée
- Les cours déposés sur Théia



Il conviendra d'analyser les deux dispositifs d'évaluation de la formation afin de proposer une convergence de l'évaluation au sein du groupement.

IX. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGÉS

Partenariats locaux : La synergie clinique

- COPIL Régional des stages piloté par l'ARS Réunion réunissant l'ensemble des acteurs de la formation en santé (Instituts de formation public - privés et éducation nationale), les représentants des terrains de stage (directions des soins et libéraux)

Le pilotage de la formation s'inscrit au cœur de l'écosystème de santé réunionnais et mahorais grâce au **Comité de pilotage (COPIL) régional des stages**, placé sous l'égide de l'ARS Réunion. Cette instance stratégique fédère :

- L'ensemble des instituts de formation (publics et privés) et l'Éducation Nationale.
- Les représentants des structures d'accueil (directions des soins des établissements sanitaires et médico-sociaux).
- Les professionnels de santé libéraux.

- Ce réseau garantit le recensement des capacités d'accueil et une harmonisation de la fonction tutorale et de la formation au tutorat sur les territoires.

Partenariats régionaux : L'axe Réunion-Mayotte

Historiquement ancrée depuis décembre 2009 à travers le **Groupeement de Coopération Sanitaire (GCS) IFSI Réunion / Mayotte**, la collaboration entre les deux îles est le socle de notre dossier unique.

- **Transposition de l'expertise** : Ce partenariat historique, qui permettait déjà des enseignements et des évaluations communs sur 11 UE du précédent programme, se décline désormais dans la configuration 2026.
- **Solidarité de parcours** : Il sécurise les parcours cliniques des étudiants mahorais grâce à l'accès réservé aux terrains de stage réunionnais spécialisés (Santé mentale, SMR, EHPAD), matérialisé par une frise d'alternance inter-sites unifiée.

MAYOTTE

- L'IES est en partenariat avec des IFSI de l'hexagone qui forment des étudiants inscrits dans le quota de Mayotte et financés par le département/Région.

Pour la rentrée 2026, il est prévu une augmentation des quotas autant sur le site de Mayotte que pour nos partenaires avec la répartition suivante pour un total de 250 étudiants en 1^{ère} année :

Entrée 2026 IDE

Sites	Modalité de prise en charge		Total
	Subvention	Marché FSE	
Quetigny	25		25
Nîmes	35	20	55
Grenoble	15		15
Vesoul		15	15
St Etienne	15		15
Toulouse	15		15
Total Croix Rouge Compétence	105	35	140
Le Havre	20	20	40
IES Mayotte	35	35	70
Total autres sites partenaires	55	55	110
Total	<u>160</u>	<u>90</u>	<u>250</u>

Pour ce qui concerne les stages, nous avons des partenariats avec deux établissements qui accueillent nos étudiants en stage, Aix en Provence qui nous accorde 4 places pour les 2^{ème} années et 5 places pour les 3^{ème} année ; et St Egrève qui nous octroie 3 places pour les 2^{ème} année.

- Partenariat avec Madagascar pour les stages et travail en cours avec l'île Maurice

Partenariats internationaux : Mobilité et attractivité

REUNION

Convention ERASMUS 2019 partagée avec la Direction des relations internationales de l'Université de La Réunion (Haute Ecole de Condorcet - Mons - Belgique)

Accueil d'une étudiante de Lausanne en 2024-2025 sur un semestre complet (Semestre 5)

- Dans le cadre de la révision de la convention cadre Hospitalo-Universitaire 2026-2031, le volet droits des étudiants est intégré et l'accès à la mobilité internationale des étudiants en soins infirmiers sera ouvert.

→ A consolider pour 2026-2027 et la Direction des Relations Internationales de l'Université de La Réunion.

Le groupement bénéficie de l'infrastructure et de l'expertise de la Direction des Relations Internationales (DRI) de l'Université de La Réunion :

- **Programme Erasmus+** : Une convention active (notamment avec la Haute École de Condorcet à Mons, en Belgique) sécurise les échanges de pratiques et les mobilités de stages.
- **Coopérations hors Europe** : Le groupement démontre sa capacité d'attractivité internationale, illustrée par l'accueil réussi sur un semestre complet (Semestre 5) d'une étudiante en soins infirmiers de l'Institut et Haute École de Santé La Source (Lausanne, Suisse) en 2024-2025.
- **Perspective 2026-2031** : Dans le cadre de la révision globale de la **Convention-cadre Hospitalo-Universitaire (2026-2031)**, le statut et les droits des étudiants paramédicaux sont sanctuarisés. Ce nouveau cadre juridique ouvre de plein droit l'accès de la filière infirmière aux dispositifs de mobilité internationale de l'Université, renforçant l'attractivité de la profession dans le bassin Océan Indien.

X. AVIS DES INSTANCES

- Universités (CA et CFVU)
- Avis de l'ARS sur l'articulation entre le projet pédagogique proposé et les priorités du projet régional de santé (PRS) : Cf. tableau de concordance et 4 thématiques prioritaires

Pour valider le déploiement opérationnel à la rentrée prochaine, le présent projet pédagogique unique fait l'objet d'un circuit de validation institutionnel transparent, attestant de la conformité du dossier aux exigences du territoire :

Instance consultée / sollicitée	Rôle réglementaire dans le dossier unique	Statut de l'avis
Conseil de la Faculté (UFR Santé)	Validation de l'adossement scientifique et de l'ingénierie universitaire de la maquette.	Point d'information en CUFR du 18/06/26
CFVU (Université de La Réunion)	Approbation des modalités de contrôle des connaissances et de l'architecture des ECTS.	<i>Prévu le 30/06/2026</i>
Conseil d'Administration (CA)	Validation finale du portage de l'accréditation par l'établissement public unique.	<i>Prévu le 08/07/2026</i>
Agence Régionale de Santé (ARS)	Contrôle de l'articulation du projet avec les priorités du Projet Régional de Santé (PRS).	

Poste Université	Unité	YPrévisionnel (collectif)	UPrévisionnel (collectif)
Enseignements universitaires (262 HETD Total)	HETD	131,00	131,00
Enseignements assurés par les formateurs IFSI	Heures		
Enseignements assurés par les professionnels extérieurs	Heures		
TOTAL Coût activité pédagogique	Euros	44 540,00	44 540,00
<i>Pilotage du projet</i>	Heures		
<i>Coordination territoriale Réunion-Mayotte</i>	Heures		
<i>Coordination pédagogique et ingénierie de formations</i>	Heures		
<i>Production des indicateurs et reporting</i>	Heures		
<i>Préparation des dossiers réglementaires/accréditation</i>	Heures		
Prime assesseur paramédical RIPEC-C2 (64 HETD)	Euros	1 867,52	1 867,52
Préparation et participation aux instances dédiées	Euros	48 917,00	48 917,00
TOTAL Pilotage et gouvernance	Euros	50 784,52	50 784,52
Environnement numérique	Euros	0,00	0,00
Frais de déplacements(<i>Enseignements, Jurys, Soutenances, Réunions ARS, Collectivités</i>)	Euros		
Missions Enseignements hors département	Euros	8 800,00	8 800,00
<i>(Transports. Hébergement. Perdiem) (Nb = 10 > 5 nuitées max)</i>			
Missions Encadrement et Administration hors département	Euros	8 800,00	8 800,00
<i>(Transports. Hébergement. Perdiem) (Nb = 10 > 5 Nuitées max)</i>			
Matériels de bureau/fournitures <i>(inclus dans les frais de pilotage et de gouvernance)</i>	Euros	0,00	
Frais expédition (envois postaux) <i>(inclus dans les frais de pilotage et de gouvernance)</i>	Euros	0,00	
Frais de réception (à destination des étudiants diplômés DE) Mayotte = 70	Euros	3 675,00	12 495,00
Equipements audiovisuels et captation pédagogique (DAMAN)	Euros		
Production et diffusion de ressources pédagogiques numériques(1 ETP m	Heures	Nb Heures	
Administration des plateformes pédagogiques numériques (Moodle, Emundus	Euros	0,00	
Utilisation de la plateforme de dépôts de dossiers(<i>inclus dans les frais de pilotage</i>)	Euros	0,00	
Frais d'accès au SCD des personnels des IFSI <i>(40 € /par personne)</i>	Euros	40,00	40,00
Vacations inscriptions administratives	Euros		
TOTAL Fonctionnement	Euros	21 315,00	30 135,00
TOTAL		116 639,52	125 459,52

Domaine	Semestre	Code UEPEGASE	Libellé de l'Unité d'Enseignement	CM	CM HETD	TD	TOTAL HETD
B1 - Sciences biomédicales	S1/S2	<i>En cours d'élaboration</i>	Fondamentaux en biologie cellulaire	14	21	0	21
B1 - Sciences biomédicales	S1/S2	<i>En cours d'élaboration</i>	Fondamentaux en biologie moléculaire	12	18	0	18
B1 - Sciences biomédicales	S1/S2	<i>En cours d'élaboration</i>	Fondamentaux en biochimie	12	18	0	18
B1 - Sciences biomédicales	S1/S2	<i>En cours d'élaboration</i>	Génétique	10	15	0	15
B1 - Sciences biomédicales	S1/S2	<i>En cours d'élaboration</i>	Anatomie-Physiologie (homéostasie - grandes fonctions)	16	24	0	24
B1 - Sciences biomédicales	S1/S2	<i>En cours d'élaboration</i>	Les acides bases	4	6	0	6
B2 - Sciences humaines et sociales	S1/S2	<i>En cours d'élaboration</i>	Psychologie	20	30	8	38
B2 - Sciences humaines et sociales	S1/S2	<i>En cours d'élaboration</i>	Socio/Anthropo/Ethno	18	27	8	35
C2 - Santé environnementale et sécurité	S1/S2	<i>En cours d'élaboration</i>	TEDS	30	45	0	45
D4 - Numérique en santé	S1/S2	<i>En cours d'élaboration</i>	Ensemble du contenu	28	42	0	42
Total				164	246	16	262